



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE D'UN(E) MINEUR(E)

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image ou d'une vidéo sans le consentement de la personne ou des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

JE, NOUS, SOUSSIGNÉ(S) :

ADRESSE :

PÈRE, MÈRE, REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ENFANT (rayer les mentions inutiles) :
.....

TÉL. : COURRIEL :

Autorise(sons) pour l'année la diffusion d'une photo ou vidéo où mon enfant figure sur :

- Les supports imprimés de la Ville : magazine municipal "Vivre à Villebon", Agenda, brochures et plaquettes...
- Les supports numériques de la Ville : site Internet www.villebon-sur-yvette.fr, publications sur le compte Calaméo de la Ville, application mobile Villebon...
- Les pages des réseaux sociaux de la Ville : page Facebook officielle de la Ville, compte Youtube officiel de la Ville, compte FlickrR...
- Je/Nous autorise(sons) la publication du prénom de mon/notre enfant sur les supports précédemment cochés.

La ou les photos et vidéos ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, ni utilisées à d'autres usages que ceux décrits ci-dessus.

Date :/...../.....

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont conservées pour une durée de 3 ans, sans traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits permanents d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. La commune de Villebon-sur-Yvette veille au respect de la vie privée des personnes, et déploie des mesures de sécurité des données personnelles par tous les moyens à sa disposition dans un objectif de transparence. Lorsque vous avez consenti au traitement des données vous concernant, vous disposez du droit de révoquer votre consentement. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous devez adresser votre demande au délégué à la Protection des Données Personnelles : dpd@villebon-sur-yvette.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Service Communication

Hôtel de Ville – Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. 01 69 93 49 00 - communication@villebon-sur-yvette.fr